

## **6<sup>ÈME</sup> CHAPITRE**

### **JULES ROZET NOTABLE :**

### **DES DEBUTS INCERTAINS, A L'IMAGE DE SAINT-DIZIER**

#### **A/ HÉSITATIONS ET ENGAGEMENTS**

Que Jules Rozet considère les activités de notable comme moins ardues ne veut pas dire qu'elles soient moins importantes. Il sait que la réussite de ses usines est étroitement liée à celle de sa ville dans la mesure où les nouveaux moyens de transports conditionnent l'avenir : selon que la ville saura capter ou non les axes ferroviaires et fluviaux qui sont en train de se mettre en place, selon qu'elle saura défendre sa place, elle offrira ou non aux industriels bragards et haut-marnais des chances de se développer.

La carrière de Jules Rozet débute assez tardivement avec la Révolution de Juillet 1830 quand la chance lui est offerte de devenir maire de St-Dizier. Tout le désigne alors pour exercer cette responsabilité et réaliser les objectifs évoqués ci-dessus. Cependant l'histoire de Jules Rozet à la municipalité de St-Dizier est faite d'une succession d'effacements et de retours, de succès et de déconvenues qui vont l'orienter vers des responsabilités plus larges et moins exposées dans lesquelles il donnera sa mesure, notamment à partir de 1848.

#### 1°) De la Restauration à la Monarchie de Juillet.

Les renseignements concernant les débuts de notable de Jules Rozet avant 1830 sont peu nombreux, et ceux dont on dispose laissent penser que, sous la Restauration, il a été tenu à l'écart. Sur le plan politique et intellectuel, il ne manifeste aucune idée ni comportement qui puisse le faire accepter par les autorités. Au contraire, par provocation ou désir d'afficher ses convictions, il fait graver les symboles révolutionnaires – le faisceau de la Liberté surmonté d'un bonnet - sur les couvertes de ses chevaux, ce qui lui vaut une admonestation officielle<sup>706</sup>. En soi, l'affaire est mineure, mais elle montre que Jules Rozet ne se situe pas dans la mouvance des milieux qui soutiennent ou s'accommodent de l'esprit de la Restauration.

Sur le plan religieux non plus, Jules Rozet ne se coule pas dans le courant suivi par un certain nombre de familles vers la pratique religieuse et la foi catholique après la tourmente

---

<sup>706</sup> : A.P.V.M., lettre de Varnier-Cournon, maire de St-Dizier, à Jules Rozet, 20 juillet 1825. A. M. St-Dizier, 2 D 5707, Copies de lettres, 20 juillet 1825 : Le domestique de Jules Rozet ayant été interpellé en 1825 à ce sujet alors qu'il conduisait une voiture sur la route près de St-Dizier, et l'affaire étant remontée jusqu'au Sous-Préfet, le maître de forges du Clos Mortier reçoit des remontrances. Le maire de St-Dizier est chargé de faire part de sa surprise mais accepte de considérer cette provocation comme une simple étourderie. Il ajoute qu'il a fait saisir l'estampille chez l'artisan qui a fabriqué les trois couvertes du même modèle.

révolutionnaire<sup>707</sup>. Par la courte biographie présentée en introduction des *Mélanges Industriels*, on sait pourtant qu'il avait reçu dans sa jeunesse une éducation religieuse soignée grâce aux soins de sa mère et d'une ancienne religieuse du couvent de la Piété à Joinville « rejetée dans le monde » par la Révolution, mais restée fidèle à sa vocation première, Mademoiselle de St-Maur. Celle-ci lui fit connaître *Le Manuel du Chrétien* fort en faveur auprès de la société pieuse de Joinville. Son père, Antoine-Aubin Rozet, est sans doute dans les mêmes idées<sup>708</sup>. Contrairement à d'autres familles de Joinville et de ses environs, les Rozet n'étaient pas entrés dans la loge maçonnique « Le Sire de Joinville » créée peu de temps avant la Révolution par les officiers d'un régiment de cavalerie en quartiers d'hiver. A l'âge de dix ans, Jules Rozet est envoyé dans un petit pensionnat d'une vingtaine d'élèves tenu par deux ecclésiastiques à Troyes et très prisé des familles chrétiennes. Il y reste trois ans et y fait sa première communion. Mais il semble qu'il ait perdu la foi lors de ses études à Paris, c'est du moins ce dont sa mère s'inquiétait<sup>709</sup>.

Ces deux observations ne suffisent certes pas à affirmer que Jules Rozet est à ranger dans le camp des Libéraux ni à expliquer pourquoi il ne joue pas de rôle politique avant 1830. Mais c'est un fait qu'il n'est membre ni du Conseil municipal de St-Dizier, ni du Conseil de l'Arrondissement de Wassy ni encore du Conseil général du département. Pourtant, la municipalité de St-Dizier ne manque pas de faire appel à lui quand elle doit répondre à des enquêtes d'ordre technique et qu'elle a besoin de s'appuyer sur l'avis de personnalités compétentes, notamment en ce qui concerne les grands projets de voies de communication modernes.

Ainsi est-il invité au mois de novembre 1826 par le Préfet et le Maire de St-Dizier à une réunion de notables et négociants de St-Dizier pour se prononcer sur le tracé du canal du Rhin à la Seine. L'assemblée dépose ses conclusions : elles sont contradictoires. D'un côté, sous

---

<sup>707</sup> : Certains inventaires dressés au début du XIXe siècle dans la région de St-Dizier témoignent de ce revirement. Dans celui de Mme de Klopstein, née Marchant de Christon, (établi les 5 et 15 juillet 1824), on relève dans la bibliothèque (212 volumes) un fonds constitué premièrement d'ouvrages de tendance *janséniste* (*Les Pensées de Pascal*, *Le Catéchisme de Montpellier*), deuxièmement d'œuvres des philosophes du XVIIIe siècle (Montesquieu, *L'Esprit des Lois*, *Considérations sur les causes de la grandeur et la décadence des Romains*), Voltaire, J.-J. Rousseau (édition d'Amsterdam), *Les Contes* de Marmontel, *Les Droits de l'Homme et du Citoyen*). Dénotant un changement d'idées opéré sans doute pendant ou juste après la période révolutionnaire, deux tableaux peints à l'huile avec leur cadre doré représentent l'un la Cène et l'autre la Vierge à l'enfant Jésus et St-Joseph., auxquels s'ajoutent un gravure sur un sujet de Dévotion, quatre gravures représentant l'assassinat de Mgr le Duc de Berry, deux gravures représentant le Famille royale, un petit tableau représentant Sainte Catherine, un portrait du Roi en plâtre (Archives privées). Dans l'inventaire de succession de François Nivard, (Archives privées, 20-25 juin 1833), on trouve parmi les 122 volumes de la bibliothèque un certain nombre d'ouvrages de Voltaire, les *Lettres Persanes*, *Essai philosophique sur le monachisme*, *le Tableau historique et politique des opérations militaires et civiles* de Bonaparte, qui laissent supposer un certain intérêt pour les idées nouvelles du XVIIIe siècle, tandis que les titres suivants semblent indiquer un retournement en accord avec l'esprit de la Restauration : *Journal de ce qui s'est passé à la Tour du Temple pendant la captivité de Louis XVI*, *Les prisonniers du Temple*, *Histoire de Madame Elizabeth de France*, *Aneries révolutionnaires*.

<sup>708</sup> . A.P.V.M., A. Rozet « Jr » à J.-H. Rozet, hospice de La Charité, rue des Sts Pères, Paris, 11 Frimaire an 13 (2 déc. 1804) : Rozet Jr demande à son frère de lui acheter une bonne Bible (et "*La vie des hommes illustres*" de Plutarque).

<sup>709</sup> : *Mélanges Industriels*.

l'influence des nombreux marchands de bois et entrepreneurs de voiture par eau, elle fait part de ses craintes quant aux conséquences sur l'emploi<sup>710</sup>. De l'autre côté, elle comprend que St-Dizier doit absolument approuver tout projet de chemin de fer ou de canal contribuant à rendre les transports plus faciles et plus économiques. Comme le choix n'est pas encore fait entre le tracé sud et le tracé nord, elle ne peut guère donner un avis autorisé, mais elle en profite pour rappeler que le travail le plus urgent et plus utile pour St-Dizier est la réalisation d'un canal latéral ou, à défaut, d'un aménagement fluvial de la Marne entre St-Dizier et Vitry<sup>711</sup>.

Trois ans plus tard, le 13 août 1829, le Maire demande à Jules Rozet de faire partie de la commission mixte composée de six conseillers municipaux, propriétaires et négociants consultés pour donner leur avis sur les avantages que St-Dizier pourrait retirer d'un chemin de fer de Gray à St-Dizier<sup>712</sup>. Contrairement à ce que redoutait l'assemblée de 1826, la commission estime maintenant que les voies de communication modernes apporteront du travail à la population et en particulier aux nombreuses familles qui « végètent dans un état proche de la misère ».

L'essentiel du rapport est consacré aux affaires métallurgiques et à la question du charbon. On rappelle que la pénurie et le renchérissement du bois ont obligé les maîtres de forges de la basse Marne à réduire leurs feux et à s'approvisionner de manière très onéreuse en charbon<sup>713</sup>, ce qui laisse augurer d'un avenir assez sombre pour les nombreux ouvriers de la métallurgie de St-Dizier. Par ailleurs, la commission se fait l'écho des inquiétudes exprimées par certains propriétaires de bois craignant que l'arrivée du charbon à bas prix en Haute-Marne ne provoque un avilissement du bois et un effondrement des revenus forestiers. La commission démontre qu'il n'y a rien à craindre de ce côté et que, déjà, les autorisations récemment accordées à de nouveaux hauts-fourneaux entraînent une augmentation des besoins en bois. Elle rappelle également que la meilleure façon de faire de la fonte en France consiste encore à utiliser le charbon de bois et que les hauts-fourneaux de Champagne ne risquent pas d'utiliser le coke, beaucoup trop coûteux. Dans ces conditions, elle pense que le charbon de bois restera toujours insuffisant face aux besoins et qu'il n'y a pas à redouter de baisse des prix<sup>714</sup>. Enfin, face aux craintes émises par les professionnels du roulage redoutant la concurrence du chemin de fer, la commission répond qu'au contraire le trafic connaîtra pour eux un important développement autour des différents dépôts qui seront créés le long de « la route en fer ». Le Conseil municipal de St-Dizier se range aux arguments de la commission et émet un avis favorable au chemin de fer

---

<sup>710</sup> : « Il n'est malheureusement que trop raisonnable de prévoir la détresse où ce nouvel ordre de choses va plonger une multitude de familles »

<sup>711</sup> : A. M. St-Dizier, 2 D 5707, Copies de lettres, 12 novembre 1826.

<sup>712</sup> : A. M. St-Dizier, S 328, Conseil municipal du 13 août 1829. Il est à remarquer ici que le raisonnement proposé pour démontrer que les propriétaires forestiers n'ont rien à craindre de l'arrivée du charbon pourrait bien porter la marque de Jules Rozet lui-même car c'est exactement celui qu'il reprendra en 1847.

<sup>713</sup> : Jules Rozet est bien placé pour le savoir et peut se faire l'interprète de ses confrères, eux aussi contraints de réduire la marche de leurs feux.

de Gray à St-Dizier. Le rôle de Jules Rozet se borne à ces rares interventions. Du moins peut-on observer que son absence du Conseil municipal ne signifie pas celle des intérêts métallurgiques car les maîtres de forges y sont bien représentés<sup>715</sup>.

La Révolution de 1830 fournit immédiatement à Jules Rozet l'occasion d'accéder aux responsabilités politiques. Au mois d'août, le Sous-Préfet provisoire de Wassy le prie de bien vouloir se rendre à la préfecture de Chaumont pour faire partie de la députation qui ira à Paris présenter au nouveau roi constitutionnel « les vœux et la reconnaissance des habitants de la Haute-Marne ». Il termine sa lettre par des formules de convenance qui ne laissent pas de doute sur les idées libérales du destinataire : « Votre dévouement à la cause nationale, et votre patriotisme éclairé me font espérer que vous voudrez bien accepter cette mission.<sup>716</sup> » Un signe permet de repérer également l'entrée de Jules Rozet dans le monde de ceux qui accèdent à la notabilité avec la Monarchie de Juillet : le maire le propose pour entrer dans la Garde nationale à cheval<sup>717</sup>.

L'évènement essentiel se produit lors des élections organisées pour renouveler le Conseil municipal. Jules Rozet est élu conseiller et installé le 9 novembre 1830. Comme l'ancien maire, le colonel Martin, donne sa démission, le Préfet appelle les conseillers à s'exprimer sur son remplacement. Trois candidats sont élus (coïncidence ou logique des choses, l'ordre correspond au classement social traditionnel de St-Dizier avec un maître de forges en premier et un négociant en bois en second) : Jules Rozet, maître de forges (23 suffrages), Guyard-Gahaignon, négociant en bois (17 suffrages), Coquard-Briquet, négociant (16 suffrages).

Devant ce résultat, Jules Rozet accepte d'administrer sa ville. Mais quelques jours après, il se récusé. Serait-ce la manifestation d'une certaine indécision de caractère ou bien d'un tempérament exigeant et peu apte aux compromis ? Serait-il trop absorbé par le travail et les affaires ? C'est cette seconde explication qui est proposée dans les *Mélanges Industriels*, mais elle n'est pas entièrement convaincante, car l'année suivante il va siéger au Conseil de l'Arrondissement de Wassy<sup>718</sup>. A St-Dizier, la place étant libre, le second ou le troisième de la liste devrait devenir maire. Mais Guyard-Gahaignon n'accepte pas le poste, pas plus que Coquard-Briquet. Le refus de Jules Rozet n'apparaît donc pas comme un cas isolé. C'est sans doute pourquoi les citoyens de St-Dizier ne lui tiendront pas rigueur de sa démission et le rééliront régulièrement conseiller municipal.

---

<sup>714</sup> : A. M. St-Dizier, S 328, Rapport présenté au Conseil municipal, 19 août 1829.

<sup>715</sup> : On compte au nombre des conseillers les maîtres de forges suivants : Claude Contenot, ancien propriétaire du Clos Mortier, T. Arson (fermier du Clos Mortier jusqu'en 1823 avant de passer à Eurville), Roussel-Dumont (Pont-sur-Saulx, Chancenay et Les Lombroyes), Le Blanc de Clomussey (Marnaval, puis Vieux-Noncourt dans la vallée du Rongean).

<sup>716</sup> : A.P.V.M., 19 août 1830, le Sous-Préfet à Jules Rozet.

<sup>717</sup> : A. M. St-Dizier, 2 D 5707, Copies de lettres, 11 octobre 1830.

<sup>718</sup> : A. M. St-Dizier, S 329, Conseil municipal du 13 juin 1831. Annuaire royal 1832.

## 2°) Une ville au profil déséquilibré ....

La ville dont Jules Rozet est conseiller municipal a un chiffre de population assez modeste (6.000 habitants) mais son poids économique se mesure à la taille du département et lui ouvre des perspectives plus larges que des villes voisines comme Wassy ou Joinville, la première étant forte de la présence de la Sous-Préfecture et du Tribunal, la seconde étant encore le centre de gravité des forges tirant leur prestige de la qualité de productions élaborées à partir du minerai de roche.

Les activités principales de St-Dizier sont le commerce du bois<sup>719</sup>, la confection des brelles de bois de charpente et de sciage provenant des forêts environnantes et de celles des départements de la Meuse et des Vosges ; à quoi s'ajoute la construction des bateaux traditionnels (400 de 15 à 40 mètres de long, et 300 petits bateaux appelés « nacelles »). Tout cela occupe 400 ouvriers. La seconde activité industrielle est la métallurgie avec les deux forges de Marnaval et du Clos Mortier, auxquelles s'ajoutent une filature de coton, trois fabriques de tissus, et une fabrique de gants. L'autre point important de l'économie bragarde est constitué par le commerce et les transports, représentés par les négociants et marchands de bois, les commissionnaires en bois et en fers, les maîtres mariniers, et les entrepreneurs de voiture par terre et par eau<sup>720</sup>.

St-Dizier a donc conscience d'être la première place industrielle et commerçante du département<sup>721</sup>. Mais elle est loin de jouer un rôle administratif et politique à la hauteur de son poids et de son rayonnement économiques. Mis à part le Tribunal de Commerce, la cité bragarde ne dispose pas d'organe de commandement ou de rayonnement administratif. Comme sous l'Ancien Régime, elle se trouve en situation de dépendance par rapport à une ville moins active qu'elle : avant 1789, c'était Vitry-le-François, maintenant, c'est Wassy. Plus désagréable encore est le problème que commence à lui poser la ville de Bar-le-Duc avec laquelle elle avait pourtant souhaité faire partie d'une même unité administrative en 1789. Mais le découpage des départements était déjà fait quand St-Dizier s'était tardivement préoccupée de cette question : elle se retrouvait en Haute-Marne (n'obtenant même pas sous le Consulat de devenir Sous-Préfecture), tandis que Bar-le-Duc devenait Préfecture de la Meuse. Plusieurs affaires vont montrer que le temps de l'amitié entre Bar-le-Duc et St-Dizier est terminé et que la cité barisienne a non seulement des ambitions mais encore les moyens de les faire aboutir. Face à elle, St-Dizier va éprouver les difficultés d'une ville située aux limites d'un département dont le centre d'intérêt et de gravité se trouve bien loin d'elle, à Chaumont et Langres.

---

<sup>719</sup> : St-Dizier est l'une des principales places de négoce du bois en France. En 1866, la *Revue des Eaux et Forêts* en donne la liste : 1°) Paris, 2°) St-Dizier, 3°) Clamecy, 4°) St-Florentin 5°) Brienne-le-Château 6°) Bordeaux, 7°) Marseille 8°) Moulins.

<sup>720</sup> : A. M. St-Dizier, 2 D 5707/2, Lettre adressée au Service de la Statistique industrielle, 10 février 1826.

<sup>721</sup> : Jean-Marie CHIROL, *Wassy-sur-Blaise*, St-Dizier 1973 : Lettre du Comité permanent de St-Dizier au Comité de Constitution, 18 janvier 1790 : St-Dizier ne manque pas de mettre en avant les relations quotidiennes entretenues par les négociants bragards avec ceux de Paris et des régions de la moitié nord de la France, notamment la Picardie et la Normandie, pour obtenir la Sous-Préfecture face aux prétentions de la ville de Wassy.

Dans l'affaire de la Malle-poste (1834-1838) dont la ville de Bar-le-Duc tente à plusieurs reprises d'obtenir le passage au détriment de St-Dizier, le maire Martin fait son possible pour alerter les députés de la Haute-Marne et Louis Becquey<sup>722</sup>. C'est bien insuffisant pour constituer un groupe de pression suffisamment durable, puissant et capable de contrecarrer les entreprises d'une rivale sachant se montrer très efficace dans ce domaine<sup>723</sup>. Il est regrettable que Jules Rozet n'ait pas été maire à cette époque, car un vrai réseau d'influence aurait été le bienvenu au moment où St-Dizier se croit un peu trop facilement désignée par la nature des choses à devenir un grand centre de voies de communication modernes promis à une destinée européenne<sup>724</sup>. Au milieu des années 1830 en effet, St-Dizier est persuadée qu'elle sera un carrefour majeur, au croisement de l'axe longitudinal Paris-Strasbourg et de la liaison transversale méridienne qui devrait joindre ce dernier avec le Midi entre St-Dizier et Gray ou Dijon<sup>725</sup>. Tête de pont de la navigation fluviale traditionnelle sur la Marne en direction de Paris, St-Dizier revendique de l'être aussi pour le Canal de la Marne au Rhin. De la sorte, cette voie fluviale adopterait le tracé sud, partant de St-Dizier, traversant la Haute-Marne métallurgique par les vallées de la Marne et du Rognon avant de rejoindre la Meuse puis la Moselle à Toul. A partir de Donjeux le canal de la Marne à la Saône aurait ainsi une longueur réduite de près de moitié, ce qui en réduirait le coût d'autant. Grâce à lui, la Haute-Marne pourrait vendre ses bons minerais dans le Midi et s'approvisionner en charbons et cokes de cette région.

Mais St-Dizier va enregistrer une succession de déceptions. Elle apprend d'abord au printemps 1837 que le rôle de tête de pont est dévolu à une autre ville, Vitry-le-François. Ensuite, bien que toutes les études effectuées depuis 1836 aient démontré que le tracé sud était le plus justifié puisqu'il desservait les forges, les forêts et les carrières de la Haute-Marne et du sud-ouest de la Meuse, elle est informée que le tracé septentrional par la vallée de l'Ornain et Bar-le-Duc a été préféré et définitivement adopté<sup>726</sup>.

Cet échec de St-Dizier n'est pas sans explications d'ordre local. D'une part le maire, le colonel Martin, revenu en place après la renonciation de Jules Rozet, n'a pas l'entregent nécessaire ni l'art de mobiliser les énergies en Haute-Marne et à Paris<sup>727</sup>. D'autre part, St-Dizier demande un peu beaucoup en réclamant à la fois l'aménagement du cours de la Marne jusqu'à Vitry-le-François<sup>728</sup> et la réalisation du Canal de la Marne-au-Rhin sur le même trajet. En fait, St-

---

<sup>722</sup> : Ayant quitté sa place en 1830 par fidélité aux Bourbons, Louis Becquey reste un homme d'influence car il a gardé ses entrées à la Direction générale des Ponts et Chaussées.

<sup>723</sup> : La Ville de Bar-le-Duc bénéficie de l'appui du Maréchal Oudinot, des généraux Pajol, Exelmans et Jacqueminot.

<sup>724</sup> : A. M. St-Dizier, 2 D 5707/2, Cop. de lettres, 15 déc. 1834, 9 déc. 1835, 25 mars 1836, 28 février et 25 avril 1839.

<sup>725</sup> : A. M. St-Dizier, S 5/107, Le maire à la Chambre des Députés, 9 décembre 1835.

<sup>726</sup> : A. M. St-Dizier, 2 D 5707/2, 2 et 5 juin 1837 : lettres au Comte Roy et au Vicomte de Pernety, Pairs de France.

<sup>727</sup> : A. M. St-Dizier, 2 D 5707/2, Lettre au Vicomte de Pernety, Pair de France, 15 juin 1838 : « Nos adversaires sont puissants, leur influence se fait sentir dans tout ce qui nous concerne. »

<sup>728</sup> : A. M. St-Dizier, S 329, Séances du Conseil des 10 mai 1832 et 5 octobre 1832.

Dizier ne voyant que la défense de ses intérêts propres, ne cesse de disperser ses efforts et de courir après les événements au lieu de construire son avenir en définissant des objectifs.

3°) ... mais qui prend conscience d'incarner les intérêts de la Champagne métallurgique

Par la suite, le Conseil municipal de St-Dizier sait tirer les leçons de ses échecs. Il comprend que dans ce genre d'affaire – ou pour mieux dire, de combat - il ne suffit pas de clamer son bon droit et la justice de sa position mais qu'il faut étendre son aire d'intérêt et trouver des alliés.

A la fin des années 1830, les signes d'une certaine maturation des esprits se manifestent. Jusque là, St-Dizier croyait suffisant de se présenter comme le point de convergence obligé et le lieu privilégié de la commercialisation de bois et de fers de la région. Maintenant, elle prend en compte un espace de forêts, de forges et de carrières de pierre couvrant la Haute-Marne ainsi que le sud-ouest de la Meuse : amener le canal et le chemin de fer à St-Dizier, ce n'est pas seulement desservir un point particulier mais l'ensemble d'une contrée dont l'étendue déborde les limites administratives d'un arrondissement et même d'un département. Saint-Dizier s'autorise ainsi à démontrer que, contrairement à Bar-le-Duc, elle se bat non seulement pour l'intérêt d'une ville mais aussi pour celui d'une région entière : « L'intérêt général est attaché à notre cause.<sup>729</sup> »

Ce style nettement plus combatif et cette manière de réunir des intérêts plus étendus sont à mettre en rapport avec l'arrivée d'un nouveau maire à la tête de St-Dizier, le colonel Martin ayant demandé à être soulagé de ses responsabilités. L'occasion se présente alors pour Jules Rozet de prendre la succession mais il ne saisit sa chance. C'est son rival et ennemi politique, Héraux, 1<sup>er</sup> adjoint depuis 1831, qui est nommé. Avec lui un style nouveau et efficace entre à l'Hôtel de Ville<sup>730</sup>. Cependant, pour obtenir le passage du chemin de fer à St-Dizier, il exclut absolument d'utiliser les services de Jules Rozet et s'adresse à un autre conseiller municipal, Chantreaux<sup>731</sup>.

Au printemps 1844, le tracé direct entre Paris et Strasbourg, avec passage à St-Dizier, vient d'être adopté. Sentant tout de même que ce succès peut encore être remis en question, Héraux charge Jules Becquey, maître de forges à Marnaval, de prendre contact avec plusieurs personnalités favorables au passage par St-Dizier, l'Ingénieur de la ligne de chemin de fer, le Préfet de la Marne et surtout le Maire de Reims. Jules Rozet est bien évidemment tenu à l'écart de cette mission.

---

<sup>729</sup> : A. M. St-Dizier, 2 D 5707/2 Copies de lettres : Le Maire à M. Becquey, ancien Directeur Général des Ponts et Chaussées, 7 juillet 1838 ; 2 D 4865, Le Maire au Préfet et au député, 8 décembre 1841.

<sup>730</sup> : Dans toutes les affaires touchant le canal et le chemin de fer, Héraux ne se contente pas d'expédier des lettres et d'invoquer la justice de la cause de St-Dizier, il se déplace lui-même à plusieurs reprises, réunit les personnes compétentes et envoie des délégations à Paris pour faire le siège des députés et des personnalités influentes.

<sup>731</sup> : Ancien marchand de bois, puis maître de forges de la vallée de la Saulx, à Vieux Jean d'Heurs puis Haironville, résidant à St-Dizier, Chantreaux rassemble en sa personne les intérêts de la Haute-Marne et de la Meuse. Passionné par les responsabilités qu'on lui confie, il y déploie une énergie considérable.

Comme les difficultés et les malentendus perdurent avec la ville de Bar-le-Duc qui a enlevé elle aussi le passage du chemin de fer, Héraux s'attaque au problème de face : il faut que la ligne de Paris à Strasbourg passe par St-Dizier et Bar-le-Duc. Ayant compris qu'une partie des esprits de la cité barisienne est favorable à cette solution, Héraux prend l'initiative de gagner le soutien formel du département de la Meuse et de la ville de Bar. L'échange de vues et la discussion directe ont lieu dans la cité barisienne, produisant immédiatement des effets positifs et coupant court à toutes les rumeurs plus ou moins mal fondées. A son retour à St-Dizier, Héraux peut annoncer que les Barisiens et les Meusiens ont décidé d'appuyer les démarches de Saint-Dizier. Tous proclament que les deux villes doivent être reliées au plus court entre elles de manière à favoriser les transports des produits du nord et du sud<sup>732</sup>. Le Maréchal Oudinot lui-même se prononce en faveur de cette solution. Enfin, l'heureuse intervention du fils d'un maître de forges de Haute-Marne<sup>733</sup> attire l'attention de Guizot sur les problèmes causés au département par la brutale augmentation du prix du bois au début des années 1840, à la suite de quoi, selon le Conseil municipal, le Ministre aurait été convaincu de « proposer aux Chambres l'entreprise du canal latéral de la Saône à la Marne en traversant le département de la Haute-Marne »<sup>734</sup>. Le Ministre des Travaux publics et le Sous-Secrétaire d'Etat Legrand se montrent favorables aux projets de la Haute-Marne et de St-Dizier<sup>735</sup>.

Ainsi, grâce à des soutiens variés et nombreux, les résultats obtenus en 1845 et 1846 donnent presque entièrement satisfaction à la ville de St-Dizier et au département de la Haute-Marne. A défaut de passage direct du Canal de la Marne au Rhin, Saint-Dizier se voit accorder par la Chambre des députés un embranchement fluvial à partir de Vitry-le-François en 1845 jusqu'à Donjeux ; convaincue que les chemins de fer ne doivent pas suppléer les voies d'eau surtout pour le transport des marchandises lourdes, la commission de l'Assemblée propose même un prolongement jusqu'à Chaumont et accorde une somme plus élevée qu'initialement demandée (21 millions au lieu de 14)<sup>736</sup>. Tout cela laisse augurer de la réalisation d'une liaison fluviale complète jusqu'à Gray, tout en sachant que l'exécution demandera du temps. Pour le chemin de fer, le succès est complet, puisque, comme elle l'espérait au début des années 1830, Saint-Dizier est assurée en 1846 de devenir un nœud de communications à la jonction de la ligne de Paris à Strasbourg et de celle de St-Dizier à Gray.

---

<sup>732</sup> : A. M. St-Dizier, 2 D 4865, Copies de lettres, Le Maire au Préfet, 4 décembre 1844.

<sup>733</sup> : On ne connaît pas l'identité de ce jeune homme : A. M. St-Dizier, 2 D 4/865, 1<sup>er</sup> avril 1844, Le Maire au député, à Paris. « Monsieur et honorable député, je suis informé que M. Guizot dans un entretien avec le fils d'un de nos principaux maîtres de forges aurait paru tellement pénétré de l'état de détresse dans lequel se trouvent nos établissements métallurgiques et de la difficulté tous les jours plus manifeste de pouvoir vendre les bois de l'Etat et des communes, qu'il a exprimé l'intention de la part du Gouvernement de proposer aux Chambres pendant cette session l'entreprise du canal latéral de la Saône à la Marne en traversant le département de la Haute-Marne ».

<sup>734</sup> : A. M. St-Dizier, 2 D 4865, Copies de lettres, Le Maire à au député Peltureau-Villeneuve, à Paris, 1<sup>er</sup> avril 1844.

<sup>735</sup> : A. M. St-Dizier, S 330, Séances du Conseil municipal, 12 mai 1846.

<sup>736</sup> : A. D. Haute-Marne, 8 M SUP 2, 27 mars 1861.

Ce succès efface même le demi-échec enregistré au sujet du tracé du canal de la Marne au Rhin laissant St-Dizier à l'écart. Les compagnies de chemin de fer viennent en effet de s'engager formellement à transporter les matières premières et les produits lourds à des prix aussi compétitifs. La joie est complète en Haute-Marne et les députés du département sont chaleureusement remerciés : « De toutes parts, à notre rentrée, des félicitations nous accueillent individuellement ; les villes de St-Dizier et de Joinville nous votent officiellement des adresses de gratitude que les maires nous envoient.<sup>737</sup> »

#### 4°) Jules Rozet : absent ?

Dans tout ce travail, quel est le rôle joué par le conseiller municipal Jules Rozet ? On sait que l'accession d'Héraux à la mairie lui barre la route des commissions et des délégations. Est-ce un lien de cause à effet, la lecture des registres des séances du Conseil municipal de St-Dizier force à constater que Jules Rozet se fait remarquer par de nombreuses absences, une fois sur deux, si ce n'est deux sur trois. Le Secrétaire de séance note à l'occasion qu'il n'a même pas pris la peine de faire parvenir un mot d'excuses. A deux reprises seulement, on fait appel à lui, en octobre 1832 au sujet du canal, et dix ans après, en janvier 1842, au sujet du chemin de fer<sup>738</sup>. Comment expliquer un tel absentéisme de la part de l'homme jugé digne d'être maire en 1830 ?

Faut-il faire intervenir ici les problèmes de santé qui importunent Jules Rozet à partir de 1832 et jusqu'en 1848 ? Ils sont bien signalés dans deux notices biographiques<sup>739</sup> : elles évoquent sa santé délicate et son extinction de voix prolongée, ce qui à tout prendre ne peut constituer un handicap réel pour un chef d'entreprise mais représente, il est vrai, un certain handicap dans les réunions et les assemblées.

Les archives et la correspondance du Clos Mortier nous apportent-elles quelque éclairage sur ces difficultés ? Dans les lettres adressées à sa femme, Jules Rozet ne parle de sa santé que rarement. Encore le fait-il par une courte phrase ou une simple allusion<sup>740</sup>. En fait, il se préoccupe beaucoup plus de celle de son épouse et ne s'étend pas en longues considérations sur la sienne. Son ami et associé Eugène de Ménilson ne parle des problèmes de Jules Rozet qu'une seule fois, en février 1847 au moment de la tentative de constitution de la Société du Clos Mortier<sup>741</sup>. La correspondance d'affaires des forges du Clos Mortier est un peu plus loquace et confirme qu'à

---

<sup>737</sup> : Mémoires du Baron Duval de Fraville, député de la Haute-Marne et maître de forges, juillet 1846.

<sup>738</sup> : A.M. St-Dizier, Conseil du 5 octobre 1832, Lettre du Maire au Préfet, 17 janvier 1842.

<sup>739</sup> : Louis REYBAUD, *Jules Rozet*, 1877, op. cit.. Abbé DIDIER, *Saint-Dizier*, 1897, op. cit..

<sup>740</sup> : A.P.V.M., Jules Rozet à Alexandrine Rozet, 21 mai 1842 : « Les choses doivent aller ainsi jusqu'à ce qu'une circonstance plus ou moins favorable me permette de déposer un fardeau désormais trop pesant pour mon dos. » ; 6 février 1847 : « Eugène n'a pas mauvaise mine, moi je n'ai pas le temps de songer à ma santé qui me permet d'ailleurs de faire mon devoir bravement ce qui prouve en sa faveur. »

<sup>741</sup> : A.P.V.M., Eugène de Ménilson à Madame Rozet, 14 février 1847 : « J'ai toujours bon espoir de la conclusion. Je la désire vivement car elle est nécessaire autant à la santé de Jules qu'à ses intérêts. »

plusieurs reprises Jules Rozet n'est pas en état de répondre au courrier car il ne peut pas écrire<sup>742</sup>. Quant au problème d'extinction de voix, il est suffisamment grave pour l'obliger à garder le silence complet et à ne communiquer avec son entourage que par écrit. En fait, il s'agit d'une affection remontant à sa jeune enfance et difficilement guérie<sup>743</sup>, raison pour laquelle son père, Antoine-Aubin Rozet, se souciait de ne pas exiger de lui autant d'efforts que de son frère aîné<sup>744</sup>.

On comprend que Jules Rozet craigne la poussière et la fumée des usines au point d'abandonner le château du Clos Mortier et s'installer à la fin de sa vie dans une maison située en ville. On voit enfin pourquoi il est obligé à s'absenter de temps à autre – et quelquefois plusieurs mois - pour aller aux eaux et soigner sa gorge ou son bras<sup>745</sup>. Si ces problèmes ne sont pas assez graves pour justifier ses absences répétées au Conseil municipal de St-Dizier, ils expliquent pourquoi, depuis quelques temps, Jules Rozet envisage de laisser le Clos Mortier « entre des mains plus fermes » afin de réserver ses forces pour des activités moins contraignantes et moins éprouvantes physiquement.

---

<sup>742</sup> : A. D. Haute-Marne, 50 J, Lettre à M. Rouchet, Directeur du Domaine privé du Roi, 12 août 1833. Lettre de Delmont, Forge-sur-Ouche, à J. Rozet, 18 novembre 1833. Lettre à M. Jacquot, Bienville, 18 novembre 1833.

<sup>743</sup> : A.P.V.M., Sylvain Rozet à Jean-Hubert Rozet, 20 janvier, 22 février, 17 mars, 22 mars, 1er avril, 4 juillet 1809.

<sup>744</sup> : Ibid., Sylvain Rozet à Jean-Hubert Rozet, 23 mai 1813.

<sup>745</sup> : Bourbonne-les-Bains en Haute-Marne (traitement des séquelles de fractures et des rhumatismes chroniques) en 1833 ; peut-être l'Italie en 1844 pour l'hiver ; Amélie-les-Bains dans les Pyrénées-Orientales pour tout l'hiver 1853-1854 (voies respiratoires et rhumatismes) ; Aix-les-Bains en Savoie (rhumatismes chroniques) en 1870.